

MONT SAINT AIGNAN

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} FÉVRIER 2011 à 18 h 30

Conseillers en exercice : 35

Présidence : M. Pierre LÉAUTEY, Maire.

Date de la convocation : 26 janvier 2011

Étaient présents :

M. Pierre LÉAUTEY, Maire.

Adjoints :

Mme Stéphanie TALEB – TRANCHARD

M. Patrice COLASSE

M. Jean-Michel LEBRUN

Mme Colombe PATRY

Mme Annette PANIER

M. Hakim ZEGHIB

M. Claude TOUGARD

Mme Nathalie MAINE

Mme Martine GEST

M. Daniel RÉGUER

Conseillers municipaux :

Mme Dominique KASPERCZYK

Mme Alice BRIANT

M. Yves SÉVÈRE

M. Jean-Paul THOMAS

M. Pascal MAGOAROU

Mme Catherine FLAVIGNY

Mme Christine LECLERCQ

Mme Claire LAPLACE

M. Philippe MASSE

Mme Martine CHABERT

M. François SIMON

M. Philippe GRIGY

Mme Sylvie DELAPORTE

Mme Samia BOUKHALFA

Mme Catherine VOLAND

Mme Cécile SURLEMONT

M. Jean-François GUILLOU

M. Christian SAVEY

Mme Anne DUMONT

Mme Isabelle VION

Excusés :

Mme Francette LALIRE, conseiller municipal

Pouvoir à M. Pierre Léautey, Maire

M. Jean DURAMÉ, conseiller municipal

Pouvoir à M. Patrice Colasse

Mme Béatrice PETIT, conseiller municipal

Pouvoir à Mme Annette Panier

M. Jacques DOUAULT, conseiller municipal

Pouvoir à Mme Stéphanie Taleb-Tranchard

La séance ayant été déclarée ouverte, Alice BRIANT a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

N° 2011 – 02 - 10 - Urbanisme – Modification du PLU – Approbation.

Rapporteur : Jean Michel Lebrun

Le Plan Local d'Urbanisme de (PLU) de Mont Saint Aignan a été approuvé par délibération n° 2007-279 du Conseil Municipal du 20 septembre 2007.

Depuis, des éléments nouveaux ont rendu nécessaire d'envisager des modifications de ce document sur les points suivants :

- Mise à jour du plan des cavités souterraines. Depuis 2007, des décapages ont été réalisés et permettent de supprimer certains indices mentionnés dans le PLU ;
- Modification du classement d'une parcelle rue de la Vatine, initialement classée en UZa (secteur d'activité) en zone Ud limitrophe permettant la réalisation d'une opération de logements ;
- Rectification du libellé de la zone UF en mettant en cohérence le contenu des articles de cette zone et l'intitulé du secteur, sans modification des règles régissant cette zone ;
- Instauration d'un minimum de 25 % de logements sociaux pour toutes nouvelles opérations de plus de 12 logements ;
- Modification de la présentation de l'article U2-2 (transformation des virgules en tirets) ;
- Modification des articles U-6.1, U-6.2, U-6.3 concernant l'implantation des extensions des bâtiments existants ;
- Instauration d'un coefficient d'occupation des sols majoré pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en zone Ua ;
- Autorisation d'un dépassement de la hauteur maximale dans le cas de mise en conformité de constructions avec les normes d'accessibilité handicapés dans les bâtiments existants ;

Ce projet de modification du PLU a fait l'objet d'une transmission aux personnes publiques associées. Un avis favorable a été émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans ce cadre.

Il a également fait l'objet d'une enquête publique entre le 20 septembre et le 20 octobre 2010. Le commissaire enquêteur, relate dans son rapport, le déroulement de cette enquête. Il fait notamment apparaître que trois groupes de personnes se sont manifestés :

- Une partie des habitants est venue se renseigner et s'informer ;
- Un groupe a manifesté le souhait de maintenir les règles du lotissement du Mont Renard, non remise en question par la modification du PLU ;
- Un groupe s'est opposé à la modification, convaincu que l'ajout du mot "principale" dans l'intitulé du secteur UF modifiait les possibilités de construction dans ce secteur et risquait de le dénaturer. A cet égard, le commissaire enquêteur conclut que "la vocation des zones urbaines de secteur UF n'est pas modifiée et reste dans l'état du PLU de 2007".

Au vu du dossier produit et des remarques émises pendant l'enquête publique le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification.

Il est donc proposé d'approuver la modification du PLU dont le dossier est à la disposition de chaque personne souhaitant en prendre connaissance au secrétariat du service Urbanisme de la ville.

Vu


- le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123 -13 et R 123-25
- la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2010 prenant acte du lancement de la procédure de modification du PLU
- L'ordonnance en date du 8 juin 2010 du Président du Tribunal Administratif de Rouen désignant Monsieur Godard en tant que commissaire enquêteur
- l'arrêté du Maire en date du 13 août 2010 soumettant le projet de modification à enquête publique du 20 septembre au 20 octobre 2010

- L'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen en date du 9 septembre 2010
- les conclusions favorables émises par le commissaire enquêteur sur le projet de modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, sept voix contre (M. Thomas, Mmes Flavigny, Laplace, Chabert et Surlemont, M. Savey et Mme Vion)

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme comprenant une modification du rapport de présentation, du règlement et du plan de zonage, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **Précise** que la délibération fera l'objet de toutes les mesures de publicité et de transmission requises.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Le Maire

